



CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SPRO-EP POUR LE BASSIN DE MONTARGIS/GIEN

Convention entre :

- **Les représentants des structures de l'orientation professionnelle tout au long de la vie dans le bassin de Montargis/Gien :**
 - La Directrice des Centres d'information et d'Orientation (CIO) de Montargis et Gien, Mme Florence KERSULEC
 - Le Président de la Mission Locale de Montargis/Gien, Mr Jacques-Eric DELATRE
 - Le Directeur départemental France Travail pour les agences de Montargis et Gien, Mr Patrick BOISSY
 - Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, Mr Philippe GOBINET
 - Le Directeur de Prométhée Loiret, Mr Dominique THEVENET
 - Le Directeur de la FRMJC pour le PIJ de Sully-sur-Loire, Mr Yoann ALBA
 - Le Maire pour le PIJ de Châlette-sur-Loing, Mr Franck DEMAUMONT
 - Le Président de la Communauté de Communes des 4 Vallées pour le PIJ de Ferrières-en-Gâtinais, Mr Gérard LARCHERON
 - Le Président du CRAJEP CVL, Yoann ALBA, qui désigne Hélène CAVRO (UFCV), Gary PICAULT (FRMJC) et Karima MADOUIN (AROEVEN) pour participer au nom du CRAJEP CVL aux activités de la coordination locale.

- **Les représentants des structures de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, en région Centre-Val de Loire :**
 - Pour la Région, Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, François BONNEAU
 - Pour la Préfecture, La Secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire, Florence GOUACHE
 - Pour la région académique Centre-Val de Loire, Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Gilles HALBOUT
 - Pour France Travail, Le Directeur régional Centre-Val de Loire, David GALLIER
 - Pour le Conseil Handicap Emploi des Organismes de Placements Spécialisés (Cheops) Centre-Val de Loire, Le Président Gilles BRARD
 - Pour la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt du Centre-Val de Loire, La Directrice Virginie JORISSEN
 - Pour la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Grand Centre, Le Directeur Interrégional adjoint Jean-Philippe MICHAUD
 - Pour Avenir Actifs Centre-Val de Loire, La Directrice, Caroline TRINH
 - Pour Transition Pro Centre-Val de Loire, Le Directeur, Jean-Marie BASTIANI
 - Pour l'Agence Pour l'Emploi des Cadres (APEC) Centre-Val de Loire, Le Délégué régional, Nicolas FRANCOIS

- Pour l'Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture (APECITA) Centre-Val de Loire, La Déléguée régionale, Emmanuelle BERGOEND
 - Pour l'Université d'Orléans (Service d'orientation), Le Vice-Président, Olivier RICHARD
 - Pour l'Université de Tours (Service Orientation et Insertion), Le Vice-Président, Pascal CHAREILLE
 - Pour le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) Centre-Val de Loire, La Vice-Présidente, Perrine BEGUINOT
 - Pour l'Association Régionale des Missions locales – Amicentre Centre-Val de Loire, Le Président, Ozgur ESKI
 - Pour le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Centre-Val de Loire, Le Président, Frédéric FOULON
 - Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, Le Président, Jacques MARTINET
 - Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, La Présidente, Aline MERIAU
 - Pour le GIP ALFA Centre-Val de Loire, Le Délégué Général, Christophe USSELIO LA VERNA
- **Les représentants des partenaires ressources du territoire contribuant aux actions et projets du SPRO-EP :**
 - La Présidente de l'espace C2B#CRJA 45, Mme Anne-Marie GUILLAUMA

Vu :

La résolution du Conseil de l'Union Européenne « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » du 21 novembre 2008,

Le CPRDFP adopté le 14 mai 2023,

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale,

L'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du service public régional d'orientation (SPRO) et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle du 28 novembre 2014,

La convention entre l'État et la Région Centre relative à la coordination du service public régional de l'orientation (SPRO) du 23 janvier 2015,

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

La charte régionale du Service Public Régional de l'Orientation signée le 07 février 2024,

La décision de la Commission Permanente Régionale du Conseil Régional Centre-Val de Loire du 17 mai 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs de la convention

La présente convention définit les conditions d'organisation et les modalités de coordination des organismes qui participent, dans le respect des compétences et statuts de chacun, à la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle (SPRO-EP) sur le bassin de Montargis/Gien. Les signataires s'engagent à respecter la charte régionale du SPRO-EP, jointe en annexe, et faisant partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : périmètre géographique

Le SPRO-EP s'organise sur l'ensemble des bassins de Montargis et Gien en prenant en compte le périmètre d'influence de ses membres.

Article 3 : principes d'organisation territoriale

Une animation et une coordination du réseau seront assurées par un (e) professionnel (le) d'une structure partenaire volontaire.

Nom et coordonnées du responsable de la coordination désigné au 1^{er} janvier 2024 :

Madame Aurélie COMBE, Responsable de secteur à la Mission Locale de Montargis/Gien

Article 4 : durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée d'une année civile et sera tacitement reconduite dans le cadre de la demande de subvention annuelle et du bilan déposés dans nos aides en ligne.



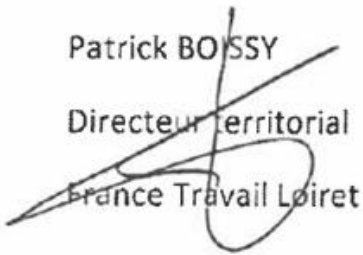


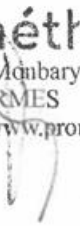

Toutes évolutions souhaitées par l'une ou l'autre des parties donneront lieu à un avenant.




Article 5 : conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

Fait à Montargis, le 1^{er} août 2024.

Signature des co-contractants des structures de l'orientation tout au long de la vie et des partenaires ressources du bassin de Montargis/Gien

<p>Pour les CIO de Montargis et de Gien</p> 	<p>Pour la Mission Locale de Montargis/Gien</p> 
<p>La Directrice, Florence KERSULEC</p>	<p>Le Président, Jacques-Eric DELATRE</p>
<p>Pour France Travail Loiret</p> <p>Patrick BOISSY Directeur territorial France Travail Loiret</p> 	<p>Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret</p> 
<p>Le Directeur départemental, Patrick BOISSY</p>	<p>Le Président, Philippe GOBINET</p>
<p>Pour Prométhée Loiret</p>  <p>4 Impasse Moubary 45140 ORMES Tél. 02 38 78 18 90 - www.promethee45.fr</p> 	<p>Pour le PIJ de Sully-sur-Loire</p>  <p>FRMJC CENTRE 78 rue du Faubourg Saint Jean 45000 ORLÉANS Tél. 02 38 53 64 47 Site : www.frmjccentre.org Contact : contact@frmjccentre.org Administratif : secretariat@frmjccentre.org</p>
<p>Le Directeur, Dominique THEVENET</p>	<p>Le Directeur de la FRMJC Centre, Yoann ALBA</p>

<p align="center">Pour le PIJ de Châlette-sur-Loing</p> 	<p align="center">Pour le PIJ de Ferrières-en-Gâtinais</p>
<p align="center">Le Maire, Mr Franck DEMAUMONT</p>	<p align="center">Le Président de la CC4V, Mr Gérard LARCHERON</p>
<p align="center">Pour le CRAJEP CVL</p> 	<p align="center">Pour le réseau C2B#CRIA 45</p> 
<p align="center">Le Président, Yoann ALBA</p>	<p align="center">La Présidente, Anne-Marie GUILLAUMA</p>

